

Nom du propriétaire :

Nom de l'animal :



Route de Maureilhan 34370 MARAUSSAN

Tel : 04 67 90 01 10/ 06 15 22 56 10

e-mail : espaces-cani-cat@orange.fr

N°Siret : 344 660 048 00010

CONDITIONS GENERALES

I. Conditions d'admission

Espaces Cani-Cat se réserve le droit de non admission, sans être obligé de se justifier, même en cas de réservation préalablement enregistrée.

Identification :

L'identification par puce électronique ou par tatouage est obligatoire pour que votre animal soit accepté au sein de la pension.

Vaccinations :

Les animaux doivent être vaccinés depuis plus de 15 jours et moins de un an contre les maladies suivantes :

Chien : Carré, Hépatite, Parvovirose, Parainfluenza, Leptospirose (CHPPiL) ainsi que la toux du chenil (KC ou pneumodog ou Bronshi shield)

Chat : Thyfus, Corysa, Chlamidiose, Leucose (FeLV).

Si les vaccins ne sont pas à jour, le propriétaire est seul responsable des conséquences sur son animal ainsi que sur les autres animaux côtoyés lors du séjour.

Parasites :

Les chiens et chats doivent être traités contre les tiques, les puces et les vers. Ne sera pas tenue responsable la pension si un animal est infesté suite à son séjour dans l'établissement.

Chiens de catégorie :

Les chiens de catégorie sont acceptés si les conditions soumises par la loi sont remplies.

Chaleurs :

Les chiennes en chaleurs sont acceptées. La pension doit en être tenue informée au début du séjour. Sans cela, nous déclinons toute responsabilité en cas de saillie.

Documents :

A chaque arrivée, nous vous demanderons les documents liés aux animaux (passeport ou carnet de santé et carte d'identification).

Lors de votre première venue, une fiche client sera remplie en votre présence ainsi qu'une fiche de box.

Les informations données doivent être exactes, si changement en informer la pension lors des séjours ultérieurs. Si de mauvaises informations sont communiquées ou omises, le propriétaire est responsable des conséquences subi sur son animal ainsi que sur les autres.

Conditions générales :

Ne seront pas acceptés les animaux dont les propriétaires ne voudront pas signer les conditions générales.

Si modification ou nouvelle mention, Espaces Cani-Cat s'engage à les afficher.

Toutes ratures, adjonctions (sauf coût des soins), modifications ou suppressions faites sur ces conditions générales seront nulles sans l'approbation écrite et signée de la direction.

II. Réglementation de l'établissement

Boxes et promenades

Nos boxes du chenil sont prévus pour 1, 2, 3 ou 4 chiens selon la taille du ou des chiens et le nombre de pensionnaires présents.

La pension s'autorise si nécessaire le droit de mettre des chiens de différents propriétaires ensemble dans les boxes.

Les chiens sont sortis (2 maximums, un mâle et une femelle) deux fois par jour en liberté dans l'un de nos parcs.

Tarifs, paiement et cartes d'abonnement:

Les tarifs en vigueur seront ceux affichés au jour d'arrivée en pension.

La durée du séjour est comptée en nombre de nuits passées en pension.

Le paiement se fait à la fin du séjour, en chèque, espèces ou carte bleue, sauf pour les séjours dépassant 1 mois ou le règlement est demandé à l'arrivée.

Le montant de la pension doit être réglé intégralement le jour du départ de l'animal. A défaut, il est entendu que la pension exercera son droit de rétention à l'égard de l'animal jusqu'au paiement définitif.

Les cartes d'abonnement (15 ou 30 nuits) sont valables quelle que soit la saison et ont une durée de validité de 5 ans. Elles peuvent éventuellement être remboursées en partie uniquement lors du décès de l'animal. La pension devant être informée au plus tard un mois après le décès.

Horaires :

Les horaires d'ouvertures de la pension (sauf modification exceptionnelle dont le client qui aurait réservé serait averti personnellement) sont :

- Du lundi au samedi de 8h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h00
- Dimanche et jour férié de 10h00 à 11h00 et l'après-midi sous conditions : 1) uniquement pour venir récupérer votre animal, 2) sur RDV, 3) une nuit supplémentaire facturée
- Horaires d'ouverture modifiées le 24, 25, 31 Décembre et 1^{er} Janvier : Nous consulter

Si les horaires ne sont pas respectées, une nuit supplémentaire peut vous être facturée.

Réservation :

La réservation est obligatoire pour amener un animal. Doivent être signalés, le jour d'arrivée et le jour de départ. Si prolongation du séjour sans nous en avertir au moins 24 heures avant, les nuits supplémentaires seront majorées de 25%/nuit.

Pour les nouveaux clients qui réservent en haute saison, un chèque d'acompte sera demandé (10€/jour). Si l'annulation de la réservation intervient moins de 72 heures avant le jour d'arrivée de l'animal, l'acompte sera encaissé.

Abandon :

L'animal est considéré comme ayant été abandonné par son maître s'il n'a pas été retiré de la pension 10 jours après la date de départ prévue et si la facture n'est pas réglée 8 jours après sa présentation.

En cas d'abandon, la pension peut alors disposer de l'animal librement et engager des poursuites judiciaires à votre encontre.

Droits à l'image :

Lors du séjour des animaux, des photos et vidéos peuvent être prises et être utilisées à des fins publicitaires (site internet, flyers,...). La signature du présent vaut accord des propriétaires. En cas de refus, mention sera faite par écrit sur le document.

Alimentation :

L'alimentation est comprise dans le prix. Nous donnons des croquettes. Si vous ne voulez pas changer l'alimentation de votre animal, vous pouvez apporter la sienne mais aucune répercussion sur le prix ne sera accordée.

Effets personnels :

Les affaires personnelles des animaux (jouet, panier, couverture,...) sont acceptées, mais la pension décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration. L'établissement peut refuser les objets susceptibles de se perdre ou de blesser.

Aucune réclamation n'est possible en cas de détérioration ou salissure des objets.

Traitement médicaux :

Tout traitement médical doit être accompagné d'une ordonnance, et la quantité de cachets suffisants pour la durée du séjour.

La pension se donne le droit de refuser de prodiguer des soins sur certains animaux (agressifs).

Nous acceptons les animaux ayant un problème de santé (épilepsie, diabète, cardiaque,...) sous condition qu'ils aient un traitement adéquat.

Aucun animal ayant une pathologie sans traitement ne sera accepté.

Soins :

En cas de maladie ou blessure survenant pendant la durée du séjour dans l'établissement, les soins appropriés à son état seront donnés à l'animal par le vétérinaire mentionné sur le dossier client. (Vétérinaire dont la distance n'excède pas un rayon de 15 km autour de la pension).

Si urgence, le vétérinaire le plus proche sera choisi (Maraussan, Cazouls) et aura le droit de prendre les décisions qu'il convient pour soigner l'animal pour un montant n'excédant pas€.

Les frais découlant de ces soins, sont à la charge du propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.

Matériel :

A l'arrivée, sur le parking votre animal doit être tenu en laisse ou dans une caisse de transport.

III. Responsabilité

Clôture :

L'établissement ne pourra être tenu responsable des blessures que pourrait s'infliger un animal tentant de fuguer.

Fuite :

L'établissement ne sera pas tenu responsable de la fuite de l'animal liée à une destruction de la structure d'accueil.

Dégâts :

En cas de détériorations des installations causées par un animal et nécessitant une réparation, la responsabilité civile de son propriétaire sera engagée.

Problème de santé, blessure :

Notre responsabilité sera dérogée lors de tout accident de nature imprévisible (crise cardiaque, coup de chaud, vieillesse, retournement d'estomac, chute, blessures occasionnées par lui-même,...).

Décès :

En cas de décès du pensionnaire et de litige en découlant, il sera pratiqué une autopsie afin de déterminer les causes du décès. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée. Ces opérations seront à la charge du propriétaire.

Fait à MARAUSSAN le.....

En doubles exemplaires dont un remis au client

**Nom et signature précédés de la mention
« lu et approuvé pour tous les séjours »**

Signature

ESPACES CANI-CAT